

**Ministry of  
Citizenship and  
Multiculturalism**

Office of the Minister

56 Wellesley St. W.  
14th Floor  
Toronto, Ontario M5S 2S3  
Tel: 416-212-0039

**Ministère des  
Affaires civiques et  
du Multiculturalisme**

Bureau du ministre

56 rue Wellesley Ouest  
14<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5S 2S3  
Tél. : 416 212-0039



Ontario

Le 6 octobre 2023

Monsieur John Ecker  
Président du conseil  
Fiducie du patrimoine ontarien  
10, rue Adelaide Est, 3<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M3C 1T3

**Lettre d'orientation annuelle 2024-2025**

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités de notre gouvernement pour 2024-2025 en ce qui concerne la Fiducie du patrimoine ontarien (FPO). Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, et alors que nous poursuivons notre travail en vue du prochain exercice, la présente lettre énonce mes attentes à l'égard de la FPO. Ces priorités doivent être prises en compte dans le plan d'activités et le rapport annuel 2024-2025 de votre organisme, ainsi que l'ont souligné les notes de service soumises avec chacun de ces documents.

La FPO est un partenaire clé du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme, et je compte sur son conseil d'administration ainsi que sur vous pour assumer vos responsabilités et rôles au sein de votre organisme, dans un contexte où la province est confrontée à des difficultés financières qui perdurent. Dans la foulée de la planification des activités pour l'année à venir, je m'attends à ce que la FPO favorise une croissance économique durable tout en soutenant activement les initiatives gouvernementales en matière de lutte contre le racisme et d'inclusion afin de bâtir un Ontario équitable et de promouvoir un sentiment d'appartenance grâce à des politiques, à des programmes et à des services éclairés. Plus important encore, je souhaite que la FPO continue de conserver, d'interpréter et de faire connaître le patrimoine et la riche histoire de l'Ontario, comme le prévoit son mandat. Ce faisant, je vous invite à collaborer avec d'autres organismes, partenaires du ministère, intervenants et collectivités en vue de stimuler l'innovation efficace dans tous les secteurs d'activité, en accordant une attention particulière à la communication des réussites de la FPO auprès de la population ontarienne.

Votre conseil d'administration joue un rôle vital en aidant la FPO à réaliser son mandat. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de la FPO continuent de s'aligner sur les priorités et l'orientation de notre gouvernement. À cet égard, il est important que le conseil d'administration et vous remplissiez vos rôles respectifs en matière de leadership tout en travaillant ensemble pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de votre organisme, conformément au mandat établi et aux politiques du gouvernement, y compris les attentes incluses dans la présente lettre. Plus précisément, je vous demande, ainsi qu'au conseil d'administration de la FPO, de reconnaître et de respecter les points 7.5 et 8.5 de l'actuel protocole d'entente (dûment signé le 15 décembre 2022), qui

décrit les relations redditionnelles ainsi que les rôles et responsabilités de la direction générale. Il est attendu des organismes comme le vôtre, du fait qu'ils font partie du gouvernement de l'Ontario, qu'ils agissent dans l'intérêt de la population de la province et optimisent les ressources financières pour les contribuables, tout en se conformant aux politiques et directives gouvernementales qui s'appliquent.

Bien que le conseil d'administration et vous, à titre de président, n'interveniez pas dans les activités quotidiennes de la FPO, il est important que vous continuiez de définir l'orientation stratégique de l'organisme. La direction générale doit continuer d'opérationnaliser et de surveiller les progrès de l'orientation stratégique et des priorités dégagées dans la présente lettre, et ce, en tenant le conseil d'administration informé des réalisations de la FPO. En outre, il convient de noter que, bien que des directives soient fournies quant aux priorités, la FPO doit continuer de respecter les dispositions législatives pertinentes, le protocole d'entente ainsi que les directives et processus applicables du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement, de la Commission de la fonction publique et d'autres instances gouvernementales, y compris le code de conduite de la fonction publique de l'Ontario.

En cas de conflit perçu entre les directives reçues dans cette lettre et le protocole d'entente, des dispositions législatives ou les directives et politiques gouvernementales, vous devez me consulter, ou encore mon chef de cabinet, pour obtenir des éclaircissements.

En prévision du départ à la retraite, en septembre 2023, de l'actuelle directrice générale, je vous demande, ainsi qu'à la personne qui remplacera celle-ci et au conseil d'administration, de veiller à ce que la FPO se concentre sur les priorités ci-dessous. Je m'attends à ce que, en votre qualité de président, vous collaboriez avec le conseil d'administration pour fixer les buts, les objectifs et l'orientation stratégique, ainsi qu'avec la direction générale pour rendre opérationnelles et mettre en œuvre ces priorités, soit :

## **1. Concurrence, viabilité et gestion des dépenses**

- Exploitation des possibilités de collecte de fonds et de génération de revenus en misant sur les partenariats pour assurer une viabilité à plus long terme, le cas échéant
- Production de gains d'efficacité et d'économies grâce à des pratiques innovantes ou à l'amélioration de la durabilité des programmes
- Renforcement de la capacité d'exercer les activités dans la limite des fonds alloués
- Conformité aux directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti des dispositions d'achat en masse d'Approvisionnement Ontario et en collaborant avec cet organisme dans la foulée d'initiatives d'approvisionnement stratégiques
- Respect des mesures provisoires en matière d'immobilier pour les bureaux de l'organisme

## **2. Transparence et reddition de comptes**

- Déploiement d'efforts pour s'assurer que les membres du conseil d'administration sont au courant des directives et des politiques du gouvernement ainsi que du protocole d'entente conclu, et garantir la transparence et la responsabilisation dans les rapports
- Établissement de processus et de politiques pour informer le ministère des principales activités et initiatives conformément au protocole d'entente, notamment en veillant à ce que le personnel du ministère soit au courant de tous les événements ou problèmes prévus, y compris les questions litigieuses, les stratégies de communication publique et les publications, ainsi que les discussions avec les intervenants et autres consultations publiques

- Adhésion aux normes et pratiques comptables, et soutien à la direction générale pour assumer ses responsabilités en répondant aux conclusions des audits et aux demandes de renseignements financiers, le cas échéant
- Renforcement des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et transmission au ministre des grilles de compétences annuelles pour faciliter la nomination de personnes qualifiées au sein du conseil
- Respect des obligations relatives à l'examen du mandat de l'organisme en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, prévu en 2024-2025, notamment en participant à des entrevues et réunions, en fournissant les renseignements demandés par le ministère et en se conformant à toute autre demande connexe du ministère
- Examen annuel et mise à jour des indicateurs de rendement clés de l'organisme afin d'en assurer l'efficacité, l'efficacé et la viabilité

### **3. Gestion des risques**

- Établissement d'un processus efficace pour repérer, évaluer et atténuer les risques auxquels est confronté l'organisme, y compris en matière de cybersécurité, et de tout risque futur lié à une situation d'urgence, conformément aux processus et exigences en matière de gestion des risques de la fonction publique de l'Ontario

### **4. Gestion de la main-d'œuvre et des relations de travail**

- Optimisation de la capacité organisationnelle de la FPO pour soutenir la meilleure prestation possible de services publics, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, au besoin, conformément aux directives et aux politiques de la Fiducie sur les pratiques en matière de ressources humaines et de relations de travail
- Mise en œuvre de stratégies en matière de ressources humaines et de mesures d'adaptation conformes aux directives et aux politiques de la fonction publique de l'Ontario
- Respect des mandats de travail et de négociation du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement
- Gestion prudente et efficace des fonds de fonctionnement et des effectifs

### **5. Diversité et inclusion**

- Promotion de la diversité et de l'inclusion en favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié
- Adoption d'un mécanisme de mobilisation en matière d'inclusion pour veiller à ce que toutes les voix soient entendues pour éclairer les politiques et les prises de décisions
- Établissement de mesures de rendement qui démontrent les efforts et les réalisations de la FPO dans la promotion d'un milieu de travail et d'une offre de programmes équitables, inclusifs, accessibles, antiracistes et diversifiés

### **6. Collecte, partage et utilisation des données**

- Améliorations à la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, l'échange de renseignements et la production de rapports pour préparer des rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services
- Partage de données accru avec Approvisionnement, s'il y a lieu, concernant les dépenses et la planification des achats, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs afin de soutenir la prise de décisions fondées sur les données

## **7. Prestation de services numériques et service à la clientèle**

- Numérisation à l'appui de la prestation des services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle
- Recours à des approches et outils variés pour assurer la prestation des services dans toutes les situations

Il s'agit là des engagements que doivent prendre tous les organismes provinciaux régis par un conseil d'administration.

En plus de soutenir les priorités du gouvernement, vous ferez preuve d'excellence dans la mise en œuvre des programmes et la prestation des services tout en respectant les directives que j'ai données au conseil d'administration pour fixer les buts, les objectifs et l'orientation stratégique, ainsi qu'à la direction générale pour les enjeux suivants :

### **1. Maintien de la prestation de services clés**

La FPO assurera un meilleur alignement avec les priorités du gouvernement tout en remplissant son mandat de conserver, d'interpréter et de faire connaître le patrimoine et la riche histoire de l'Ontario. En tant que ministre responsable de la supervision de tels efforts, je demande à la FPO de remplir son mandat, tel qu'énoncé à l'article 7 de la *Loi de 1990 sur le patrimoine de l'Ontario* en continuant :

- de posséder, de gérer et de protéger efficacement un portefeuille de biens patrimoniaux d'importance provinciale;
- d'agir à titre de centre d'expertise en matière de protection et de conservation des biens patrimoniaux d'importance;
- de sensibiliser le public au rôle et à l'importance du patrimoine de l'Ontario.

### **2. Initiative de réduction des formalités administratives et des fardeaux réglementaires**

L'Initiative de réduction des formalités administratives et des fardeaux réglementaires vise à réduire les coûts et les charges liés aux exigences de conformité réglementaire. La direction générale de votre organisme et vous avez déjà été invités à soumettre des suggestions pour améliorer les activités de la FPO, et je continue d'accueillir toutes les recommandations que vous pourriez avoir. Pour soutenir ces efforts, je vous demande, de concert avec le conseil d'administration et la direction générale :

- de présenter au ministère des initiatives précises de réduction des coûts et d'autres possibilités de gains d'efficacité;
- de collaborer avec le ministère pour faciliter les projets visant à réduire le fardeau des opérations de la FPO, le cas échéant.

### **3. Portes ouvertes Ontario**

- Élargissement et amélioration continue de Portes ouvertes Ontario au bénéfice de la population ontarienne, et promotion de l'événement comme un programme clé de la Fiducie en tant qu'organisme gouvernemental
- Poursuite des efforts en cours avec le Bureau du ministre pour encourager les organisations confessionnelles et d'autres lieux de culte à s'engager et à participer davantage à l'événement, tout en reconnaissant que de nombreux lieux de culte font déjà partie de Portes ouvertes Ontario

#### **4. Programmation en personne**

- Maintien des efforts axés sur les événements en personne, les commémorations ainsi que la visite et la mise en valeur des sites patrimoniaux
- Programmation inclusive, polyvalente et élargie qui s'adresse à divers publics et relate et reflète différents récits de la population de l'Ontario

#### **5. Loi sur le patrimoine de l'Ontario**

- Offre d'avis, de conseils et de recommandations au ministère sur les questions relatives à la conservation, à la protection et à la préservation du patrimoine de l'Ontario
- Communication de renseignements et offre d'une expertise au ministère en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités du gouvernement (p. ex. le Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements) en ce qui concerne :
  - les plans d'action annuels pour l'offre de logements;
  - l'atteinte d'un équilibre entre les pratiques saines de conservation du patrimoine et la réalisation des principaux résultats cernés.

#### **6. Événements publics et communications**

- Promouvoir le travail de la Fiducie est important, et le conseil et la direction générale travailleront de concert avec le ministère et le Bureau du ministre pour assurer la sensibilisation et le partenariat sur les événements à venir et les possibilités de participation du président, du conseil d'administration et du ministre ou d'adjoints parlementaires.

#### **7. Croissance et développement économiques**

- Exploration, avec le ministère, de diverses possibilités :
  - Soutien des efforts de croissance et de développement du gouvernement et, en particulier, de l'engagement à rétablir l'économie de l'Ontario;
  - Établissement d'indicateurs de rendement clés qui démontrent la valeur économique, sociale et communautaire de la FPO dans le processus annuel de planification financière du gouvernement.

#### **8. Orientations relatives à l'Initiative pour les emplois dans les collectivités et à l'Initiative de centralisation des pouvoirs de gestion immobilière (CPGI)**

- Poursuivre la mise en œuvre de la phase 2 de l'Initiative de CPGI, la FPO étant considérée comme étant une entité « complexe et intégrée » dans le cadre de celle-ci
- Participer à la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités, le cas échéant

Je serais heureux de discuter de ces priorités lors de notre prochaine réunion, et j'ai hâte de savoir comment celles-ci seront intégrées au prochain plan d'activités de votre organisme et dans ses opérations courantes.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues du conseil d'administration, pour votre engagement continu envers la Fiducie. Votre travail et votre soutien constant sont inestimables, tant pour moi que pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Jonathan Kent, chef de cabinet, à [Jonathan.kent@ontario.ca](mailto:Jonathan.kent@ontario.ca).

Cordialement,

Michael Ford  
Ministre des Affaires civiques et du Multiculturalisme

cc Wayne Kelly, directeur général par intérim, Fiducie du patrimoine ontarien  
Keith Palmer, sous-ministre, ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme  
Melody Robinson, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, Division des services régionaux et ministériels, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport